

Date de convocation :
21/09/2026

Nombre de membres

En exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1

Présents : Thierry BEBERT, Yves, PERRACHON, Emilie PAREY, Jérôme GUGGISBERG, Sébastien SOUDIEUX, Mélanie HERISSE, Claude BEBERT, Mathilde THIOU, Frédéric JOURY, Philippe PERNET

Absent excusé : Florence HOWELLS

Nombre de suffrages exprimés

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Pouvoir : Florence HOWELLS à Yves PERRACHON

Secrétaire de séance : Emilie PAREY

OBJET : BUDGET CARLINES 2026 – Décision modificative

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires de la section de fonctionnement, afin de permettre la prise en charge du site internet du gîte, de diverses dépenses d'équipements ainsi que l'indemnisation de la perte d'exploitation et du solde des travaux dans le cadre du sinistre ;

Considérant qu'un crédit complémentaire de **27 000.00 €** est nécessaire au **chapitre 011 – Charges à caractère général** et au **chapitre 75 – Autres produits gestion courante**.

Les crédits budgétaires de la section de fonctionnement sont modifiés comme suit :

Section	Chapitre	Compte	Libellé	Mouvement
Fonctionnement Dépenses	011	6063	Fournitures d'entretien	+ 3 000.00 €
		61521	Bâtiments publics	+ 18 000.00 €
		6228	Rémunérations diverses	+ 6 000.00 €
Fonctionnement Recettes	7588	Autres	Autres produits gestion courante	+ 27 000.00 €

La présente décision modificative sera transmise au représentant de l'État et au comptable public pour exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Thierry BEBERT
Le Maire



Emilie PAREY
Secrétaire de séance